

Véhicules polluants : découvrez la campagne d'information de la Ville de Paris

Mardi 29 novembre à 10h20, 5 rue Lobau, Hôtel de Ville (4e)

Paris entre dans une nouvelle phase de son plan de lutte contre la pollution : à compter du 15 janvier 2017, elle deviendra la première Zone à Circulation Restreinte (ZCR) en France. Les véhicules circulant dans Paris devront obligatoirement s'équiper d'un certificat qualité de l'air, « Crit'Air », instauré par le ministère de l'écologie et du développement durable, c'est-à-dire une vignette indiquant leur niveau de pollution. Du lundi au vendredi de 8h à 20h, les véhicules les plus polluants ne pourront plus circuler dans Paris.

Christophe Najdovski, adjoint à la Maire de Paris en charge des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public présentera le mardi 29 novembre à 10h30 à l'hôtel de Ville :

- Les mesures mises en œuvre à partir de janvier 2017 pour restreindre la présence de véhicules polluants dans Paris et pour inciter, via des aides, les automobilistes à renoncer à leur véhicule polluant ;
- La grande campagne d'information destinée aux automobilistes circulant dans Paris qui sera lancée le 30 novembre.

Personnalité présente :

- Christophe Najdovski, adjoint à la Maire de Paris en charge des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public.

Date et lieu :

Mardi 29 novembre à 10h20, 5 rue Lobau, Hôtel de Ville (4e)

Contacts presse :

Clara Paul-Zamour / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61